



FINANCES / BUDGET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Le budget communal se présente sous la forme d'une maquette règlementaire, dont la lecture et la compréhension sont réservées aux initiés. C'est pourquoi, l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif, afin de permettre aux membres du Conseil municipal et aux citoyens d'en saisir les enjeux. Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015, toutes les Communes françaises sont tenues de rédiger cette note, sous peine d'illégalité du budget. Cette note sera également mise en ligne sur le site internet de la Commune.

1. Cadre réglementaire et structure du budget

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire est autorisé en sa qualité d'ordonnateur à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2023 sera soumis au vote du Conseil municipal le 3 avril 2023.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser et optimiser les dépenses de fonctionnement, malgré la hausse des coûts de l'énergie, la hausse du point d'indice sur lequel est assise la rémunération des agents de la collectivité et le contexte globalement inflationniste, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- maintenir une capacité d'autofinancement et donc d'investissement suffisante, en augmentant les taux d'imposition de 3% en 2023,
- recourir à l'emprunt pour financer les travaux d'investissement, sur le budget principal, mais également sur le budget annexe « Locaux commerciaux », sans dégrader la situation financière de la Commune au-delà de l'actuel mandat municipal,
- mobiliser les aides et subventions autant que possible.

Le budget de la collectivité comporte deux parties :

A. La section de fonctionnement

- Nature des dépenses : gestion des affaires courantes, fluides et énergies, entretien des bâtiments communaux et de la voirie, achats de matières premières et de fournitures, prestations de services, subventions versées aux associations, salaires et

charges de personnel, intérêts des emprunts contractés, festivités et manifestations publiques, etc.

Dans les dépenses de fonctionnement figurent également les « atténuations de produits », dont la contribution que la Commune doit verser annuellement au FPIC (le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est alimenté par les territoires les plus aisés, au profit des territoires les plus pauvres) et la contribution au redressement des finances publiques. Ces deux dernières dépenses n'ont en réalité rien à voir avec la gestion à proprement parler de la Commune ; elles sont imposées par l'Etat.

- Nature des recettes : recettes fiscales, dotations versées par l'Etat et recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers, inscriptions à l'Ecole de musique...).

B. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets portés par la collectivité. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

1. Nature des dépenses : remboursement du capital emprunté, acquisitions de terrains, de matériels, aménagements, études, travaux sur des structures déjà existantes ou sur des structures en cours de création, etc.
2. Nature des recettes : excédent de la section de fonctionnement de l'année antérieure (si affectation de l'excédent à la section d'investissement), recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée l'année antérieure), cession de terrains, etc.

C. Budget principal et budgets annexes

La Commune de Dorlisheim comptait jusqu'au 31 décembre 2022 **un budget principal et quatre budgets annexes** :

- **Local commercial 25 Grand Rue** (restaurant S'Dorfstuebel)
Les loyers sont supposés couvrir les dépenses d'entretien et les échéances du crédit.
- **Local commercial 61 Grand Rue** (locaux de l'ancienne banque, aujourd'hui occupés par un kinésithérapeute)
Les loyers sont supposés couvrir les dépenses d'entretien et les échéances du crédit.
- **SPIC photovoltaïque** (Espace Pluriel et Groupe scolaire)
Le produit issu de la revente d'énergie est supposé couvrir les dépenses d'entretien et les échéances du crédit.
- **CCAS – Centre Communal d'Action Sociale**
Cet organisme est en charge de l'action sociale. Il accompagne les personnes en difficultés et les personnes âgées du village (aide, secours, animations, sorties, etc.). Les recettes proviennent des concessions funéraires, de dons et d'une subvention versée par la Commune depuis le budget principal.

Par délibération n°84/2022 du 14 novembre 2022, le Conseil municipal a décidé d'intégrer les immeubles sis 34 et 38 Grand Rue dans le budget annexe Local commercial 25 Grand Rue, de clôturer et dissoudre au 31 décembre 2022 le budget annexe « Local commercial 61 Grand Rue » créé en 2007 et de transférer les résultats et actifs sur le budget annexe « Local commercial restaurant 25 Grand Rue » et enfin de renommer ce dernier de la façon suivante : « Locaux commerciaux ».

2. Budget principal - dépenses réelles de fonctionnement

La première ligne indique le montant total par « chapitre budgétaire » ; les lignes suivantes ne reprennent que les valeurs significatives, afin de faciliter la lecture du tableau. Par conséquent, la somme des lignes détaillées est inférieure au total de la première ligne, le tableau n'étant pas exhaustif.

libellé	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022
Charges Générales	831 575	842 295	743 010	618 456	665 790	782 911
gaz électricité	136 700	133 615	139 331	127 380	119 771	140 587
maintenance	43 400	43 510	47 630	39 700	39 578	42 717
locat° mobilières	18 880	19 900	18 372	15 050	15 161	20 663
entretien bâtis	71 250	53 438	36 020	23 256	24 560	35 283
fête cérémonie	83 250	93 960	85 615	15 595	49 160	90 096
entretien voirie	104 900	58 510	37 968	42 037	37 018	17 311
autres matières	41 380	50 806	46 886	44 713	44 165	41 472
fournitures (entretien, voirie)	17 400	18 365	4 185	9 766	5 478	40 535
entretien véhicules	35 210	66 077	35 389	30 1112	45 828	10 310
frais de nettoyage	8 726	13 887	11 877	12 939	32 839	45 783
honoraires						36 350
assurances						45 864
Charges Personnel	800 060	789 656	787 010	814 509	793 574	910 536
Autres charges	236 385	228 087	243 432	219 679	285 284	323 982
rémunérat° élus	51 000	50 629	52 837	60 636	64 175	62 116
service incendie	50 150	50 135	49 960	50 911	51 697	57 144
SIVOM convent°	18 872	20 875	19 872	19 872	19 872	19 872
subv associations	105 480	93 000	109 217	69 754	127 863	160 344
dont subv à ALEF	54 800	58 460	55 383	33 100	103 629	90 614
subv RAVLT & PIG	3 700	0	3 111	2 000	4 380	1 941
Charges financières	57 700	43 231	37 950	32 764	27 993	24 707
Charges exceptionnelles	4 600	260	0	0	11 500	0
Dotation aux amortissements / provision	20 700	21 216	19 880	74 027	319 641	60 777
Atténuat° Prod	105 633	111 613	116 857	129 022	118 249	118 276
FPIC	88 451	94 431	99 653	104 030	100 862	75 570
Contrib. redressement fin. Pub	17 182	17 182	17 182	17 182	17 182	17 182
Remb. perte de fiscalité 2021						25 311
TOTAL		2 036 360	1 947 638	1 888 457	2 222 030	2 221 189

Pour l'année 2022, les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont stables (légère baisse de 0,04%) par rapport à 2021 pour atteindre **2 221 189 €**.

Au 1^{er} janvier 2023, la Commune de Dorlisheim compte 2 637 habitants ; ce qui représente un montant de **842,32 € de dépenses de fonctionnement par habitant**.

3. Produit des impositions directes

Pour l'année 2022, les ressources issues de la fiscalité directe (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et Cotisation Foncière des Entreprises) se sont élevées à **1 563 847 €**. Ce montant équivaut à 593 € de recettes fiscales par habitant (contre 556 € en 2021 et 612 € en 2020 !).

Rappel des taux précédemment votés et inchangés depuis 2016 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 21,48 % (8,31 % taux communal + 13,17 % taux départemental)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 39,99 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 17,84 %.

4. Budget principal - recettes réelles de fonctionnement

libellé	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022
Impôts et taxes	2 289 720	2 327 718	2 418 816	2 249 477	2 173 030	2 241 698
TFB - TFNB - CFE	1 462 590	1 553 843	1 637 273	1 630 327	1 471 824	1 546 789
Rôle Supp	9 700	15 956	15 419	1 187	3 604	17 058
CVAE	270 500	319 542	343 530	251 960	189 799	159 957
TASCOM	426 800	313 356	298 038	241 645	335 985	303 450
IFER	5 500	4 909	6 352	6 418	8 140	9 685
FNGIR	62 100	62 107	62 040	62 087	62 087	62 087
TAXES PYLONES	25 480	26 030	26 690	27 955	28 593	29 338
Taxe add droit mutation	24 600	30 475	27 920	26 848	53 490	65 854
TCCFE	0	0	0	0	19 279	45 363
Dotat°&participations	115 900	126 373	116 695	136 235	442 088	318 518
dotation forfaitaire	0	0	0	0	0	0
dot solidarité rurale	21 350	21 900	21 411	21 642	22 850	22 808
Alloc. compensat. + DC RTP compensat° CVAE	37 480	44 766	50 912	56 575	260 706	277 047
Comp. pertes de recettes fiscales	0	0	0	0	109 681	0
EmploiAvenir / Apprentissage	9 600	0	0	0	3 000	3 000
FCTVA	0	11 150	7 816	6 568	8 581	7 175
Travaux en régie	13 320	16 430	13 150	13 467	0	0
Atténuation charges rembst s/rémunérat° Personnel	8 390	4 110	50 577	28 424	17 143	66 228
Produits des services	55 200	47 535	48 318	26 074	30 756	38 618
Ecole de Musique	10 300	12 930	12 615	1 965	12 522	17 390
Droit de chasse	6 800	6 800	6 800	6 800	6 800	6 800
Régie redev Es Télécom Gaz	30 680	17 950	19 535	6 988	5 144	5 208
revenus Val Immobilières Placemnt	500	4	5	4	4	4
AutresProduitsGestion	42 940	38 715	34 176	28 647	26 467	31 312
location salle polyval	11 000	8 488	9 171	1 653	562	6 340
Loyers Logement	8 000	5 330	2 653	5 025	4 006	600
Fermages	6 300	5 860	5 972	6 452	4 537	4 768
Loyers commerce 34 Gd Rue	0	0	0	0	1 400	4 800
Récup Tickets RESTO	13 300	17 860	12 968	12 576	13 097	13 431
Produits exceptionnels	46 587	31 535	49 039	60 720	265 119	24 341
sinistres + autres	34 180	20 669	18 809	61 796	16 917	7 300
CAF CEJ périscolaire (Cpte7488)	12 400	10 866	30 230	17 833	17 833	5 433
Cession terrains CC					246 927	
TOTAL		2 592 418	2 730 776	2 545 502	2 954 607	2 720 717

Pour l'année 2022, les recettes de fonctionnement ont baissé de 7,92 % et s'élèvent à **2 720 717 €**. Ce qui représente un montant de 1 031,75 € de recettes de fonctionnement par habitant.

Parallèlement aux réformes intervenues sur la fiscalité locale, deux éléments doivent être mis en exergue :

- ✓ La Commune a pu bénéficier du dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales, exceptionnellement mis en place par l'Etat suite à la pandémie de COVID-19. En 2021, la Commune a perçu 84 370 € au titre de l'année 2020 et un acompte de 30% équivalent à 25 311 € au titre de l'année 2021. Malheureusement, cette dernière somme a dû être remboursée en 2022.
- ✓ La réforme de la taxation de la consommation d'électricité, datant de 2021, a permis de générer 45 363 € de recettes en 2022.

5. Résultat de la section de fonctionnement

Le chiffre le plus important, voire même central dans la préparation du budget, est l'excédent de fonctionnement – chiffre obtenu lorsque l'on retranche le montant des dépenses de celui des recettes.

	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022
EXCEDENT	556 059	783 139	657 083	732 451	499 528

On constate que l'excédent dégagé en 2022 est en baisse : - 31,8 % par rapport à 2021 (année dont le résultat était particulièrement favorable, en raison de la cession de deux terrains à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig).

Il s'établit à **499 528 €**. Cette somme permettra de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

6. Dépenses d'investissement

Pour l'année 2022, les dépenses d'investissement se sont élevées à **1 102 478 € TTC** (contre 1 822 078 € en 2021), soit 418,08 € / habitant, et les recettes à **1 184 641,17 €** (soit 449,24 € / habitant).

Pour l'année 2022, les principales dépenses (TTC) se sont résumées à :

- Sécurisation et aménagement de la rue du Gaentzig : 288 571 €
- Aménagement de la rue des Prés : 144 095 €
- Renouvellement de l'éclairage public : 119 200 €
- Travaux au Groupe scolaire (chaufferie / ascenseur et acoustique) : 33 585 €
- Reprise de la piste cyclable / chemin agricole entre Dorlisheim et Rosheim : 27 800 €
- *Dans le budget annexe « locaux commerciaux », aménagement d'une chocolaterie place du village : 78 400 €*

A ces projets s'ajoute le capital de la dette à rembourser, soit 221 400 € pour l'année 2022 (200 300 € pour les emprunts bancaires et 21 100 € pour les biens acquis par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour le compte de la Commune).

7. Budgets annexes - dépenses et recettes 2022

Locaux Commerciaux (*anciennement décomposé Local commercial 25 Grand'Rue – Restaurant S'DORF STUEBEL*) :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 982	17 801
INVESTISSEMENT	70 500	6 137

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : - **1 069 €**

Local Commercial 61 Grand'Rue – kinésithérapeute (*budget annexe supprimé au 31/12/2022*) :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	910	5 861

INVESTISSEMENT	7 975	3 754
----------------	-------	-------

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : - **62 199,85 €**

SPIC PHOTOVOLTAIQUE :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	51 691	40 347
INVESTISSEMENT	46 667	42 109

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : - **225 111 €**

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	13 496	27 315

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : + **25 451 €**

8. Prévisions – Budget primitif 2023

A. Budget principal

Section de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2023 devrait se stabiliser, autour de 500 000 €. Les projections et évolutions des dépenses et recettes :

	Dépenses en +	Dépenses en –
Energie / Electricité : nouveau marché pour les bâtiments à compter du 01/01/2023 : 2,5 fois plus cher !)	25 000	
Inflation + 7% sur les charges générales	55 000	
Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (nouvelle règle de calcul)	10 000	
Personnel communal (contentieux maladie professionnelle, indemnités chômage, remplacements...)	60 000	
Fonds de Péréquation (FPIC)		25 000
Remboursement de l'avance « perte de fiscalité » à l'Etat		25 000

Les recettes issues de la fiscalité locale diminuent d'année en année, au rythme des réformes nationales : suppression de la taxe d'habitation due par les ménages, puis de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) due par les entreprises, à compter de 2023.

L'Etat s'engage à compenser la perte des ressources liée à ces réformes (cf. ligne « Dotations et participations »), mais force est de constater que les recettes 2022 ont été inférieures aux prévisions budgétaires.

Cette baisse de recettes a pour conséquence directe une diminution de l'excédent de fonctionnement, passé de 732 451 € en 2021 à 499 528 € en 2022. Le Conseil municipal souhaite garantir un excédent de fonctionnement suffisant, pour pouvoir continuer à investir. 500 000 € semblent être une valeur seuil, qui devra être maintenue grâce au levier fiscal.

Aussi, **les taux des trois taxes** (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises) **seront augmentés de 3% en 2023**, pour maintenir une capacité d'investissement. Pour mémoire, les taux applicables à Dorlisheim sont parmi les plus faibles du territoire. 3 % de hausse de ces 3 taxes représenteraient environ 50 000 € de gain par an. Cette augmentation viendra s'ajouter à la revalorisation annuelle des bases : + 7% pour 2023, conformément aux chiffres de l'inflation établis par l'INSEE.

Les taux de référence proposés pour l'année 2023 seront, avec **une hausse de 3%** :

	Taux 2023	Produits attendus
Taxe foncière bâtie (TFB)	22,12 %	1 271 458
Taxe Foncière non bâtie (TFNB)	41,19 %	71 135
Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires	18,78 %	16 411
Cotisation Foncière des entreprises (CFE)	18,38 %	362 086
PRODUIT TOTAL ATTENDU		1 721 090 €

Section d'investissement :

Le « reste à réaliser », c'est-à-dire les commandes passées et fermement engagées, mais pas encore payées à l'échéance du 31/12/2022, s'élève à **658 900 €** au total – avec notamment :

PROJETS INVESTISSEMENTS	COMMANDES ENGAGEES	MONTANT DÉJÀ PAYE	RESTE A PAYER 2023
Parking 113 Grand rue	81 998 €	5 180 €	76 818 €
Impasse de l'Orge	114 126 €	8 089 €	106 037 €
Lotissement communal (AMO, ARCHI + MOE)	131 040 €		131 040 €
Square Chiron			115 263 €
Arceaux vélo	12 144 €		12 144 €
Abri vélo EP et Château	22 390 €		22 390 €
Assainissement rue des Lilas	14 047 €		14 047 €
Entretien orgue	35 400 €		35 400 €
Poubelles sur voie publique	7 259 €	2 246 €	5 013 €
Informatique mairie	42 385 €		42 385 €
Aménagement décharge Grundgrube	8 765 €		8 765 €

Pour l'année 2023, les principaux projets retenus par les Conseillers municipaux sont :

PROJETS INVESTISSEMENTS	MONTANT DEVIS	PARTICIPATIONS
Mise en conformité cloche Eglise protestante	3 332 €	
Système sécurité incendie Espace Pluriel	3 551 €	
Gradins chapiteau de cirque	24 595 €	20 000 €
Végétalisation cour de l'école (MOE)	27 300 €	
Achat + Démolition 9 rue des prés	62 868 €	47 091 €
Etude terrain 83-87 Grand Rue	5 000 €	
Mise en conformité « protection contre la foudre »	9 847 €	
Reprise câblage informatique et déploiement Wifi	9 504 €	
Chaussée réservoir Fb des Vosges - infiltration	80 000 €	
Programme de la Com Com « Energie 18 » (isolation des bâtiments)	30 000 €	
Trame Verte et Bleue - Etude	28 650 €	
Création parking Altenberg 30 places	13 000 €	
Infiltration	5 000 €	
Buts repliables foot	6 600 €	
Mur entre temple et presbytère	8 000 €	
Trottoir rue Saint Jean	9 000	
Matériel arrosage	5 000 €	

Budget Primitif 2023 – budget principal :

Le Budget Primitif 2022 s'élève à **4 817 000 €** et se décompose de la façon suivante :

Section Fonctionnement	:	2 827 500 €
Section Investissement	:	1 989 500 €

B. Budgets annexes

- Budget annexe Locaux commerciaux

Fin 2022, la collectivité a procédé à la fusion des deux budgets annexes 25 Grand Rue et 61 Grand Rue en un seul budget annexe « Locaux commerciaux », auquel ont également été rattachées les 3 cellules commerciales sises 34-38 Grand Rue (acquisition et travaux).

Ce nouveau budget annexe « Locaux commerciaux » reprend les résultats comptables existants (déficit et excédent) et supportera les travaux à prévoir sur l'ancienne épicerie 38 Grand Rue notamment.

Les recettes proviendront d'un **emprunt de 280 000 €** qui sera contracté au mois d'avril 2023, dont les échéances seront payées par les loyers. Un second emprunt de 250 000 € maximum pourrait être contracté plus tard dans l'année, en fonction des travaux à réaliser sur l'épicerie et la librairie.

- Budget annexe SPIC photovoltaïque

Le déficit de ce budget soumis à la fiscalité des entreprises se creuse d'année en année, en raison du moratoire gouvernemental sur le prix de rachat de l'électricité produite. La situation commercera à s'améliorer lorsque le prêt sera remboursé, fin 2025.

- Budget annexe Lotissement communal

Un nouveau budget annexe sera créé à court terme, pour porter les dépenses inhérentes au lotissement communal.

9. Encours de la dette

A. Budget principal

Emprunts bancaires

Le montant de la dette sur le budget principal s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 901 979 € ; ce qui équivaut à 342 € / habitant. Si nous le comparons à l'excédent de fonctionnement, la dette serait remboursée en moins de 2 années (à condition bien sûr de ne rien faire d'autre !).

REFERENCES	TX	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL REST DÙ AU 31/12/2022	CAPITAL REMB SUR L'ANNEE 2023	INTERETS RMB SUR L'ANNEE	ANNUITES (INTERETS + CAPITAL) SUR L'ANNEE 2023
EMPRUNT CHÂTEAU/PERISCO Emprt:15ans/ txF capital C / Ech : trim Ref:10278 01421 / 000200718 / 010 Démarrage : 01/12/2010 Fin prévue : 30/09/2025	3,05%	2 000 000,00 €	400 000,16 €	133 333,32 €	9 658,33 €	142 991,65 €
EMPRUNT VOIRIES PFERCHEL - PN45 Emprt:15ans/ txF capital C / Ech : trim Ref:10278 01421 / 000200718 / 013 Démarrage : 30/06/2015 Fin prévue : 30/03/2030	1,65%	1 000 000,00 €	501 978,95 €	66 930,52 €	7 592,44 €	74 522,96 €

Biens acquis par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour le compte de la Commune

PORTAGE BRUCHE ET PRES PORTAGE:10ans / Ech : AN REF : AM101AA 13 - 15 RUE DE LA BRUCHE 9 RUE DES PRES Démarrage : 12/06/2016 Fin prévue : 10/06/2025	1,50%	65 000,00 € 100 000,00 € SOIT: 165 000,00 €	63 167,41 €	8 316,79 € 12 739,01 € SOIT : 21 055,80 €	1 516,02 €	22 571,82 €
--	-------	---	-------------	---	------------	-------------

La Commune remboursera, en 2023, **221 320 €** de capital.

B. Budgets annexes

EMPRUNT SPIC PHOTOVOLTAIQUE						
Emprt:15ans/ txF capital C/ Ech : semestre						
Ref:10278 01421 / 000200718 / 09	3,27%	900 000,00 €	163 333,40 €	46 666,66 €	4 196,50 €	50 863,16 €
Démarrage : 01/12/2010						
Fin prévue : 30/06/2025						
EMPRUNT 25 GRD RUE RESTAURANT						
Emprt:20ans/ txF capital C/ Ech : trim						
Ref:10278 01421 / 000200718 / 07	2,15%	125 800,00 €	35 285,23 €	6 136,60 €	628,99 €	6 765,59 €
Démarrage : 31/12/2010						
Fin prévue : 30/06/2028						
EMPRUNT 61 GRD RUE CAISSE D'EPARGNE						
Emprt:20ans/txF capital C/ Ech : trim						
Ref:10278 01421 / 000200718 / 06	2,00%	222 350,00 €	21 932,50 €	7 975,40 €	338,95 €	8 314,35 €
Démarrage : 30/09/2007						
Fin prévue : 30/09/2025						

C. Futur budget annexe Lotissement communal

PORTAGE LOTISSEMENT DES VIGNES					
PORTAGE:5ans / Ech : AN					
REF : AM101AB	2,00%	1 144 576,48 €		22 891,53 €	
Démarrage : 22/12/2017					
Fin prévue : 21/12/2026					

Le capital sera remboursé en une seule fois, avec un emprunt spécifique. Cet emprunt sera quant à lui couvert par la vente des terrains viabilisés.

10. Dotation Globale de Fonctionnement

Depuis 2017, la Commune de Dorlisheim ne perçoit plus de DGF et reverse 17 182 € / an à l'Etat, au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

11. Personnel communal – tableau des effectifs

ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2023						
FILIERE - CADRE D'EMPLOI - GRADE	CATE-GORIE	STATUT	Sexe H/F	TEMPS DE TRAVAIL	AFFECTATION - MISSIONS	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	T	F	TC	Direction Générale des Services	1
Rédacteur	B	NT	F	TC	Finances, commande publique	1

Adjoint administratif principal 1ère classe	C	T	F	TC	Urbanisme, affaires foncières, GRH / paies	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	T	F	TC	Accueil, état civil, affaires funéraires, élections, fêtes et vie associative, Dorli Infos, gestion des salles	1
Adjoint administratif	C	T	F	TNC - 17,5/35è	Comptabilité, secrétariat, gestion du Château	0,5
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	NT	H	TC	Planification et suivi des travaux, encadrement des agents, sécurité, Assistant de prévention	1
Agent de maîtrise principal	C	T	H	TC	Maintenance des bâtiments, travaux d'entretien intérieur/extérieur	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	T	H	TC	Environnement	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	T	H	TC	Espaces verts	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	T	F	TC	Concierge Château	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	T	F	TC	Gestionnaire Espace Pluriel Réfèrent entretien des bâtiments	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	T	F	TP	Espaces verts	0,8
Adjoint technique	C	T	H	TNC	Entretien du cimetière et marché	0,23
Adjoint technique	C	T	H	TC	Espaces publics	1
Adjoint technique	C	NT	H	TC	Espaces verts	1
Adjoint technique	C	T	H	TC	Maintenance des bâtiments, peinture, travaux d'entretien	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE						

ATSEM principal 1ère classe (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)	C	T	F	TNC - 28,93/35è	Ecole maternelle Bugatti - grande section	0,83
ATSEM principal 2ème classe (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)	C	S	F	TNC - 28,93/35è	Ecole maternelle Bugatti - petite section	0,83
ATSEM principal 1ère classe (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)	C	T	F	TNC - 24,82/35è	Ecole maternelle Bugatti - petite section	0,71
ATSEM principal 2ème classe (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)	C	T	F	TNC - 28,93/35è	Ecole maternelle Bugatti - moyenne section	0,83
FILIERE CULTURELLE						
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	F	TNC - 7,93/35è	Directeur de l'école de musique - Professeur de solfège, éveil musical et guitare	0,4
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	H	TNC - 4,47/35è	Professeur de piano	0,21
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	H	TNC - 4,94/35è	Professeur de batterie	0,25
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	H	TNC - 3,75/35è	Professeur de chant	0,19
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	H	TNC - 3,32/35è	Professeur de guitare et violon	0,17
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	H	TNC - 2,74/35è	Professeur de guitare et violon	0,14
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	F	TNC - 0,90/35è	Professeur de chant	0,05
					Equivalents Temps Plein	19,13

12. Subventions versées en 2022

ASSOCIATION	MONTANT
CHORALE CATHOLIQUE	100 €
CHORALE MODERATO CANTABILE	100 €
CHORALE GOSPEL	100 €
AMAM	100 €
VELO CLUB (Déplacement compétition)	150 €

BOWLING DE LA BRUCHE	150 €
PETANQUE	150 €
FLEURS ET FRUITS	300 €
JUDO CLUB	300 €
DORLI SING S	300 €
AMICALE PHILATELIQUE	300 €
VELO CLUB	300 €
TOP OF THE GAME	300 €
SDD SPORT ET DETENTE	300 €
SCHLOSSTHEATER	100 €
TENNIS DE TABLE	100 €
GYMNASTIQUE	100 €
DORLI LINERS	100 €
FLEURS ET FRUITS	300 €
FITNESS HALTERS	300 €
EDELWEISS	300 €
DONNEURS DE SANG	300 €
D BLOOS BAND	300 €
CERCLE ECHECS	300 €
AVICULTURE	300 €
APPMA	300 €
PASSIONNES DU BOIS	300 €
ARTS ET LOISIRS	300 €
AMICALE CHATEAU	300 €
ANCIENS COMBATANTS	300 €
SAREPTA	300 €
LES ENFANTS DE DORLI	300 €
AMADE	300 €
CONSCRITS CLASSE 2005	335 €
CONSCRITS CLASSE 2004	335 €
UNE ROSE UN ESPOIR	500 €
PARALYSES DE FRANCE	500 €
CASCAD	500 €
ARAHM	500 €
APIEDA	500 €
TRAMPOLINE	500 €
ECOLE DES CHIENS D'AVEUGLE	500 €
VELO CLUB - CHAR MESSTI	500 €
FLEURS ET FRUITS - CHAR MESSTI	500 €
APPMA - CHAR MESSTI	500 €
ARTS ET LOISIRS - CHAR MESSTI	500 €
ARTICOM - CHAR MESSTI	500 €
LES ENFANTS DE DORLI - CHAR MESSTI	500 €
AMADE - CHAR MESSTI	500 €
UMIS	500 €
UNIVERSITE POPULAIRE DU RHIN	510 €
CONSCRITS 2006 - ANIMATION MARCHÉ HEBDO	549 €

CONSEIL DES ENFANTS - ECOLE ELEMENTAIRE	650 €
SRD - FESTIVITES 13 JUILLET	1 300 €
SDD TT - INITIATION SCOLAIRE	1 350 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 410 €
SRD - TONTE TERRAIN DE FOOT	1 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000 €
AMIS DE LA PAROISSE PROTESTANTE - FESTIVAL D'ORGUE	2 000 €
AMICALE CHÂTEAU - ANIMATION	2 000 €
VELO CLUB - ORGANISATION CHAMPIONNATS DE FRANCE	3 500 €
SDD TT - ORGANISATION MESSTI	15 000 €
FACECO - UKRAINE	20 000 €
ALEF - ACCUEIL PERISCOLAIRE	90 614 €
TOTAL VERSE EN 2022	160 344 €